

Le Président

Nos réf. : VP/CG/20-54461

Paris, le 27 OCT. 2020

Monsieur le Premier ministre,

Une baisse importante des impôts de production est actuellement en discussion au parlement proposée par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021. Cette mesure va conduire à une réduction drastique de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à hauteur de 7 milliards d'euros environ à partir de 2021.

Cette réforme aura un impact direct et négatif sur le financement de la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste consistant à assurer un maillage territorial postal le plus dense possible sur l'ensemble du territoire.

En effet, pour assurer ce financement, la loi du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales a créé un fonds postal national de péréquation territoriale alimenté par un abattement de taxes locales dues par La Poste, dont la CVAE pour l'essentiel. Alors que le montant de ce fonds s'élève à 174 millions d'euros en 2020, la réforme fiscale engagée devrait entraîner une diminution de ce montant à hauteur de 65 millions d'euros en 2021 et en 2022.

Compte-tenu de cette perte substantielle, les actions que les cent commissions départementales de présence postale territoriale jugent prioritaires en faveur des zones rurales, des zones de montagne, des quartiers de la politique de la ville et des départements ultramarins ne pourront, dès lors, plus être assurées dès l'an prochain. C'est ainsi l'équilibre même du contrat de présence postale territoriale, pourtant cosigné par l'Etat, avec l'AMF et La Poste en janvier 2020, qui est menacé si aucune nouvelle ressource n'est prévue dans le projet de loi de finances pour 2021 actuellement en discussion.

Convaincu de votre engagement en faveur du maintien d'un service postal de qualité dans tous les territoires fragiles, qui est d'ailleurs l'objectif du contrat de présence postale territoriale cosigné par l'Etat, je vous serais en conséquence reconnaissant de bien vouloir m'informer des mesures que vous envisagez pour maintenir le montant de 174 millions d'euros en 2021 et 2022 et garantir ainsi la pérennité de ces ressources.

Vous remerciant de l'attention portée à cette demande je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.



François BAROIN



Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel Maignon, 57 rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

- Copies :
- Monsieur Bruno LE MAIRE
 - Madame Jacqueline GOURAULT
 - Monsieur Olivier DUSSOPT
 - Monsieur Joël GIRAUD